

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL

Ont donné pouvoir ou sont excusés : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Bernard JARLAUD (pouvoir à Paul LAVIE), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Wilfried MADULI) Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER).

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Secrétaire de séance : Sandrine BUDIN

Conseillers présents à l'ouverture : 18. Quorum atteint.

Délibération n°94-2023 : Dispositif Volontariat Territorial en Administration-crédation d'un poste

Monsieur le Maire informe de la démission de la chargée des publics du musée « Maison Ravier », en contrat à durée déterminée, à compter du 18 septembre 2023.

Il rappelle que le poste de chargé(e) des publics avait été créé à temps non complet de 50% sur un des trois grades du cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C) dans le but de dynamiser les activités du Musée et de répondre aux conditions d'une appellation « Musée de France » pour laquelle la commune a déposé un dossier.

Toutefois, l'agent avait été recruté sur un poste à temps non complet de 75% car la collectivité pouvait bénéficier d'une subvention forfaitaire de l'Etat s'élevant à 15 000 € au titre du dispositif « Volontariat territorial en administration ». L'agent recruté devant répondre à deux critères : être âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau de diplôme au moins égal à bac+2. Ses missions devant inclure un soutien en ingénierie, le contrat à durée déterminée devant durer de 12 à 18 mois et représenter au moins 75% d'un temps plein.

Aussi, Monsieur le Maire propose pour le recrutement en cours, d'inclure à nouveau la mission d'une étude sur les atouts et le développement du patrimoine culturel de la ville en créant un poste à 75% d'un temps plein bénéficiant du dispositif VTA et d'une nouvelle subvention de 15 000€. Il précise qu'en fonction du (de la) candidat(e) retenu(e) par le jury de recrutement, l'agent sera recruté soit à 50% sur un emploi permanent (poste créé par délibération du 8 février 2022) soit à 75% en CDD d'un an s'il (elle) répond aux critères VTA (poste créé par la présente délibération).

**Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- DECIDE de créer un poste d'emploi non permanent de chargé des publics sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine - temps non complet de 75% (26h15/hebdo) d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2023 par le dispositif VTA,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 25 septembre 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,